



Nous apprenons, non pas avec surprise connaissant la grandeur d'âme régnant « Avenue de la Victoire » mais avec un dégoût certain, que des douaniers de la DR se sont vus signifier des fins de non-recevoir à des demandes d'autorisations d'absence pour se rendre à des obsèques de collègues, et même de parents très proches, de plus hors département ...

La règle donc ... et l'esprit de la règle, esprit ayant sûrement régné lors des « pince-fesses » organisés en 2017 à Madagascar et à Maurice pour des délégations de douaniers de notre DR. Une coopération, n'en doutons pas, autour d'une bonne bière THB à Isoraka, quartier bien connu et très animé du siège des douanes malgaches.

C'est toujours plus distrayant que des obsèques et ça mérite bien d'y aller sur le temps de service et sur les deniers de l'état ...

Heureusement qu'il reste sur le territoire quelques chefs de service humanistes, qui n'hésitent pas à user, sans en abuser, des autorisations d'absence sans crainte de la colère divine. Ils se reconnaîtront.

Nou lé pas plus, nou lé pas moins respect a nou !

Votre CGTR

